

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 06 AVRIL 2020

2021-007

Date de convocation : 29/03/2021

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13 en présence : 9 votants : 13

L'an deux mil vingt-et-un, le six du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, C. PICAUD

Absents excusés : A. BOBOWSKI, M. DEVANNEAUX, F. LOIFERT, P. MARSON

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à M.A. DUPUIS, M. DEVANNEAUX

donne procuration à M.J. LENS, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY,

P. MARSON donne procuration à M. DEGAUCHY

Le secrétariat a été assuré par : C. FORMONT

DELIBERATION N° 7 : AVANCE DE TRESORERIE AU SIRS

Le Maire informe l'assemblée que le SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) de Morlincourt- Varesnes- Pontoise-lès-Noyon a déposé un dossier de projet de socle numérique dans les écoles élémentaires du RPI qui pourrait être subventionné à 70%. Le projet repose sur l'achat de 15 ordinateurs portables et d'une centrale pour un montant de 30 000.00€.

Dans l'attente de la réception de cette subvention et afin de mandater la facture liée à ce projet, le SIRS demande une avance remboursable de 4 000.00€ à chaque commune du RPI.

Le Maire propose de faire cette avance de trésorerie de 4 000€ au SIRS au chapitre 65 article 65888 qui sera remboursée au chapitre 75 article 7588.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'octroi de l'avance de trésorerie remboursable de 4 000,00€ au SIRS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 06 avril 2021.

Le Maire

Patrick LEFEBVRE

